



Bulletin de paye incomplet?

Par **barriton1**, le **01/08/2008** à **10:57**

Bonjour, rnJe viens vous voir aujourd'hui car je viens de recevoir mon bulletin de paye pour un emploi et j'aimerais avoir quelques éclaircissements, car je pense n'avoir pas été payé comme il se devait. rnEn effet, j'ai exercé un emploi en qualité de vendeur lors d'une manifestation culturelle. J'étais embauché par une entreprise de production de spectacle qui sous traitait la partie vente de ticket de transport pour une entreprise de transport en commun. Lors de cette semaine, mes horaires de travail était de 17h à 19h30 et de 22h30 à 2h30 du matin. J'ai aussi travaillé un dimanche et le lundi 14 juillet. (soit 39h de travail + 2h de formation payé)rnLors de la reception de mon bulletin de paie, j'ai donc remarqué ceci :rnSalaire de base : 41 * 8.71rnHeures Fériées : 6.5 * 8.71rnPrécarité : 10% rnCP : 10%rnMon soucis, c'est que je n'ai pas été payé au tarif d'heures de nuit, alors que j'exerçais 4h de nuit chaque jour. De plus il paraîtrait que je devrai bénéficier d'un jour de repos compensatoire étant donné avoir travaillé une semaine complète de nuit. Enfin, sur le contrat de travail quelques anomalies apparaissent : Il n'y a pas indiqué la convention collective a laquelle je dois me rapporter. Le code APE de l'entreprise est différent a deux endroits du contrat. La licence de spectacle n'est pas la même sur le bulletin de paie et sur le contrat de travail. rnJe voudrais donc savoir si tout cela est conforme, et de quels recours je peux bénéficier si cela s'avère illégal. rnCordialement.

Par **barriton1**, le **04/08/2008** à **14:08**

Quelqu'un aurait il une petite idée? Merci

Par **Marion2**, le **04/08/2008** à **20:24**

Je pense que vous devriez contacter l'Inspection du Travail